

Règlement Tournoi Populaire 2018



**Miser sur le fair-play, c'est miser gagnant!
Respecter vos adversaires ainsi que les arbitres.**

Art. 1 Le comité du tournoi populaire est l'organisateur du tournoi populaire. Seules ses décisions sont valables.

Art. 2 Les catégories de jeux sont les suivantes : populaire, mixte, détente, sociétés/classes/entreprises. Ces catégories peuvent être modifiées en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Art. 3.1 En catégorie sociétés/classes/entreprises, il n'y a aucune restriction quant à la qualification des joueurs licenciés inscrits.

Art. 3.2 En catégorie populaire, il doit y avoir au minimum 2 joueurs non licenciés en même temps sur le terrain. Est considéré comme licencié un joueur ayant disputé le dernier championnat dans une des catégories suivantes : actif et junior A.

Art. 3.3 En catégorie mixte, il doit toujours y avoir au minimum deux filles présentes sur le terrain.

Art. 3.4 La catégorie détente est ouverte à toutes les équipes qui viennent pour prendre du bon temps avant tout (tous styles d'équipes). Le principe: jouer dans la bonne humeur, sans jouer pour gagner. Dans cette catégorie détente, il n'y a pas de classement et aucune restriction quant à la composition de l'équipe. Un vote sera effectué par les équipes de ce groupe et les 2 équipes désignées comme les plus sympathiques joueront une "finale détente". Les équipes auront 3 options de match: match classique, match avec ballon de rugby et match "target goal" (tir de précision).

Art. 4 Une équipe est formée d'un gardien, de 5 joueurs et de 2 remplaçants au minimum. Un joueur peut être inscrit dans deux équipes pour autant que celles-ci ne soient pas inscrites dans la même catégorie de jeu.

Art. 5 L'inscription doit être effectuée sur le site du FC Orsières (www.fc-orsieres.ch). Elle sera définitivement validée lorsque la finance de CHF 300.- par équipe aura été payée par le responsable d'équipe sur le compte mentionné. Les équipes qui ne se sont pas acquittées de la finance à la fin du délai d'inscription, ne seront pas prises en compte pour les horaires et ne pourront donc pas jouer.

Art. 5.1 La finance d'inscription d'une équipe uniquement composée de jeunes de moins de 16 ans ou ayant eu 16 ans dans l'année est de CHF 200.-.

Art. 5.2 La finance d'inscription d'une équipe en catégorie sociétés/classes/entreprises est de CHF 100.-

Art. 5.3 Pour les catégories populaires, mixtes et détente: sont compris dans la finance d'inscription 8 entrées au bal le vendredi et 8 bons de repas qui devront être retirés au camion du jury et d'une pièce de fromage à raclette qui sera remise aux équipes lors de la proclamation des résultats.

Art. 5.4 Pour la catégorie société/classes/entreprises, 8 entrées au bal le samedi à retirer au camion du jury et 1/2 pièce de fromage remise le samedi soir aux résultats.

Art. 6 Les joueurs évolueront en pantoufles de gymnastique (26 tétons au min) uniquement. Les souliers de football, les multis ou les souliers fantaisistes qui pourraient s'avérer dangereux seront INTERDITS (pour des raisons de sécurité). Le port de protège-tibia est également fortement recommandé. Les équipes qui ne respectent pas ce point du règlement se verront sanctionnées par un match perdu forfait.

Art. 7 La consommation d'alcool pendant les matchs est strictement interdite.

Art. 8 Les équipements sont fournis par les équipes. Les maillots doivent être uniformes. L'organisateur peut se permettre d'exclure une équipe dont le déguisement serait contraire à la décence. De même, la commission sportive peut décider d'interdire un accessoire qu'il jugera dangereux.

Art. 9 Tous les participants doivent être assurés contre les accidents. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol.

Art. 10 Le terrain de jeu mesure environ 60 x 35m. La surface de réparation est délimitée par un demi-cercle de 7m de rayon. Le point de pénalty se trouve à 7m de la ligne de but. Les buts sont ceux utilisés pour les matchs de juniors E. Les règles du hors-jeu et de la passe en retrait sont supprimées. Les corners sont tirés directement.

Art. 11 La durée d'une partie est de 12 minutes, sans changement de camp. Le coup d'envoi et la fin des matchs sont donnés par le jury de la commission sportive.

Art. 12 Tous les matchs sont dirigés par des arbitres officiels. Leurs décisions sont définitives et ne peuvent en aucun cas être contestées. L'organisateur leur accorde toute sa confiance et son soutien.

Art. 13 Lorsqu'un joueur est expulsé par l'arbitre, son cas sera statué par la commission sportive. La fin de la rencontre continuera avec un joueur en moins.

Art. 14 Un protêt peut être déposé par une équipe adverse pour tous manquements à ce règlement. Celui-ci devra être déposé à la table du jury dès la fin du match, en présence de l'arbitre et du responsable de l'équipe adverse.

Art. 14.1 Ce protêt sera examiné par la commission sportive. Sa décision sera sans appel.

Art. 15 Les équipes doivent être prêtes 10 minutes avant le début de leur match. Un retard de plus de deux minutes peut être pénalisé d'un forfait si l'équipe adverse refuse de jouer. Si, au contraire, l'équipe adverse accepte de jouer, le résultat final sera entériné.

Art. 15.1 Dès la fin de la partie, les deux responsables d'équipes viennent en commun annoncer le résultat du match à la table du jury. Ce résultat sera par la suite confirmé par la feuille d'arbitre.

Art. 16 La commission sportive a toutes les compétences pour organiser les finales comme elle l'entend.

Art. 17 En cas d'égalité dans les groupes, les équipes participant aux finales seront désignées dans l'ordre par leur goal-average, puis le nombre de but marqué et enfin par la confrontation directe. En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort sera effectué.

Art. 18 Le tournoi sera dirigé par la commission sportive qui aura toutes les compétences pour trancher les cas non prévus dans le présent règlement.

Nous vous recommandons de faire le test de football élaboré par la SUVA: <http://www.suva.ch/test-de-football>. Après avoir répondu aux différentes questions, vous découvrirez quel est votre risque d'accident et comment vous pouvez le réduire.

La commission sportive